

TITRE DE RETRAITE

Vous recevez ce document, votre retraite de réversion est calculée

Vos **numéros de sécurité sociale** et de **contrat Ircantec** permettent de vous identifier, ils vous seront demandés lors de tout échange.

Retraite : votre retraite vous est versée au titre de votre pension de réversion.

Bénéficiaire : votre identité.

Type de retraite : il s'agit d'un droit à réversion car votre retraite est calculée en fonction des droits acquis par la personne décédée.

Taux : il ne peut être supérieur à 50% des droits acquis par la personne décédée. S'il existe plusieurs conjoints ou anciens conjoints divorcés non remariés, la pension est partagée proportionnellement à la durée de mariage.

Nombre de points acquis : ce sont les points liés à la vie professionnelle de la personne décédée.

Nombre de points payables : nombre de points acquis + éventuelles majorations.

Périodicité de versement de votre retraite : elle est déterminée en fonction de votre nombre de points payables. Elle est réglementaire et ne peut être modifiée.

- À partir de 3000 points : allocation mensuelle,
- de 1 000 à 2 999 points : allocation trimestrielle,
- de 300 à 999 points : allocation annuelle,
- moins de 300 points : un capital unique est versé et solde vos droits.

Valeur du point : celle en vigueur au moment du calcul de votre retraite.

Salaire de référence (utilisé uniquement pour les retraites dont le nombre de points est inférieur à 300) : celui de l'année précédant la date de liquidation.

Montant annuel brut : ce montant est calculé pour une année entière : la première année, il sera proratisé en fonction du point de départ de votre retraite. Il pourra être diminué de prélèvements sociaux (au regard de votre situation fiscale) et/ou de cotisations rétroactives.

TITRE DE RETRAITE DE RÉVERSION

Numéro de sécurité sociale	: 2 XX XX XX XXX XXX XX
Numéro de contrat de retraite Ircantec	: RGXXXXXXXXXXXX
Bénéficiaire	: NOM PRENOM
Type de retraite	: Réversion Salarié
Point de départ de votre retraite	: jj mois année
Taux	: 50 % au titre de la réversion sur les droits de NOM PRÉNOM
Nombre de points acquis	: XXXX
dont carrière	: XXXX
Taux de majoration pour 3 enfants	: 10 %
Nombre de points payables	: XXXX
Périodicité de versement	: mensuelle
Valeur du point actuelle	: X,XXXXX €
Soit un montant annuel brut estimé	: XXXX,XX €

Angers, le jour mois année

La Directrice
Hélène Gerbet